

## LA QUESTION JUIVE ET LA RÉVOLUTION SOCIALE MARQUIS DE LA-TOUR-DU-PIN LA-CHARCE, 1898

Il est des moments pour parler, comme il en est pour se taire. Il est des moments où la Providence permet à des événements surprenants de se produire avec tant d'éclat, qu'une clarté soudaine s'en projette sur une situation grave et mal connue jusque-là. L'observateur obscur, qui en avait conscience, mais aurait inutilement tenté de rendre cette conscience communicative, peut alors essayer.

Drumont, qui a eu le mérite de devancer cette heure pour la question juive, écrivait dernièrement : «Les Français d'aujourd'hui ne veulent plus penser, et s'ils fendent l'air avec une telle rapidité sur la bicyclette, on dirait que c'est pour fuir la Pensée qui pourrait les guetter et les saisir au passage». Mais depuis quelques mois l'étourdissement factice du mouvement qu'on se donne dans le vide est vaincu par plus étourdissant encore : un trouble subit dans la vie de la nation française, tel qu'elle paraît en péril ; et au même moment, dans la pénombre, une trace de l'effort persévérant d'une autre nation, la nation Juive, pour se reconstituer : au premier plan l'affaire Dreyfus ; à l'arrière-plan, le congrès du Sionisme<sup>1</sup>. Et le rapprochement fortuit, ou plutôt providentiel, de ces deux faits, rendant facile à toucher ce qu'on n'apercevait pas assez jusqu'ici, à savoir que les Juifs sont une nation.

Ce qu'est au juste cette nation au regard des nations chrétiennes, en principe comme en fait, cela forme la trame de la question juive, dont la solution résiderait dans un *modus vivendi* à déterminer entre ces fractions irréductibles de l'humanité. - *Modus vivendi* facile à établir sans violence, sans lésion d'aucun droit naturel ni acquis, mais en ne perdant jamais de vue que nous sommes un royaume du Christ, et que si la nation décide s'en approche, ce ne peut jamais être que pour lui donner le baiser de Judas.

Les objets successifs de l'étude qui conduit à cette conviction, - objets que je n'ai pas la pensée d'exposer mais seulement d'indiquer sommairement ici - me paraissent être les suivants :

- I. La Cité juive ;
- II. La Cité chrétienne ;
- III. L'invasion juive ;
- IV. Pays conquis ;
- V. L'émancipation.

Cette énumération paraîtra pédante ; mais je la crois nécessaire : quand un problème est complexe, on ne le simplifie pas en n'en considérant pas tous les éléments, mais on se montre soi-même ce qu'en langage familier on appelle un simple.

### I. - LA CITÉ JUIVE.

Je dis la Cité juive et non pas la société juive, dans le sens mondain du mot, parce que je ne connais pas celle-ci. Elle est très fermée aux étrangers ; ils peuvent y avoir des relations - ce qui d'ailleurs n'est pas mon cas - mais ils n'y pénètrent pas pour cela. Elle se considère comme la première aristocratie du monde ; et elle y est fondée, à son point de vue, par son antiquité comme par sa puissance. Alors même que celle-ci serait d'un éclat récent, ses possesseurs ne font pas mine de parvenus grossiers, mais de seigneurs orientaux, devenus de brocanteurs amateurs en même temps que fastueux, et dont l'élévation n'est pas tirée de services spéciaux ou de circonstances particulières, mais du fait d'avoir excellé dans les mêmes arts que tous ceux de leur race pratiquent pour vivre ; c'est à ce titre qu'ils président à leur vie religieuse et à la conservation de leurs mœurs et de leurs traditions nationales ; qu'ils représentent et gouvernent en réalité la nation juive. En fait comme en droit, les Juifs ne diffèrent entre eux que quantitativement mais pas qualitativement ; ils sentent de même en tout ce qui est intime, agissent de même en tout ce qui est vis-à-vis de l'étranger. Ainsi n'y a-t-il pas chez eux de divisions non plus que de distinctions sociales apparentes. La Cité est un bloc.

Ce bloc repose, comme toute société, sur la Religion, la Famille et la Propriété ; mais ces trois bases de l'Ordre social y ont une détermination propre, qui constitue la personnalité du bloc israélite et est la raison d'être de sa durée à l'état de cité particulière au sein des autres nations, dans des conditions à nulle autre analogues, c'est-à-dire sans territoire propre et sans gouvernement apparent.

\* \* \*

La *Religion juive* est essentiellement nationale.

Elle est la religion de la promesse, octroyée par Dieu à son peuple élu, de faire naître de lui un Messie qui réduirait toutes les autres nations sous le sceptre d'Israël.

Dans cette croyance, l'idée de religion, l'idée de filiation, l'idée de nation sont inséparables, et voilà ce qui explique ce phénomène<sup>2</sup> unique, d'une race ayant perdu son sol et gardé sa nationalité, alors que l'histoire fourmille de l'exemple de races ayant gardé le sol et perdu la nationalité.

En quoi consiste cette promesse, qui est toute la religion ? En l'empire du monde : le règne de Dieu, c'est le

---

<sup>1</sup> Israélites de tous pays réunis pour la seconde fois à Bâle, afin de rechercher les moyens de reconstituer à Jérusalem un Etat indépendant sous le nom caractéristique de Sion.

<sup>2</sup> Les Bohémiens présentent bien quelque chose d'analogue ; mais il y a tout lieu de croire qu'ils sont une des tribus juives dont on a perdu la trace. On retrouve chez eux l'idée messianique.

règne d'Israël ; ou du moins c'est ce qu'Israël a compris et retenu de la promesse, et de tout le langage de l'ancien Testament (Galat., III, 11). En effet, au moment de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien peu déjà se faisaient du Messie une conception moins charnelle, et il fallait avoir le cœur bien pur pour échapper à celle-ci. Le peuple en corps, la nation y a succombé. Ce sont ses Intellectuels - comme on dirait aujourd'hui des Scribes et des Phariséens d'alors - qui l'ont égarée ; ses Conseils - les Princes des Prêtres et les Anciens - qui ont condamné le divin Rédempteur ; ses masses populaires qui ont acclamé son supplice et ont voulu, par une dernière imprécation, que son sang retombât sur elles et sur leur descendance.

Voilà en quoi consiste la Religion juive, voilà ce en quoi elle se distingue de toute autre croyance : c'est une rupture d'avec le genre humain tout entier ; elle n'y fait pas de prosélytes, car elle ne pourrait transfuser le sang d'Israël, qui a seul la promesse ; mais entre toutes les religions qui s'y professent, il y en a une qu'elle exècre, la religion du Christ, puisque celle-ci lui a ravi la promesse, en l'interprétant autrement.

Ennemie du genre humain, par l'interprétation qu'elle a donnée aux prophéties, la Religion juive devait devenir la religion de l'Ennemi du genre humain, et nous verrons par la suite qu'elle l'est en effet devenue.

\* \* \*

La Famille est pour le peuple Juif l'instrument de la promesse ; aussi la conserve-t-il dans sa pureté en évitant l'alliance étrangère ; il attache autant de prix à sa fécondité, qu'on y attache d'effroi par ailleurs ; lorsqu'elle s'éteint il ne trouve pas de consolation dans sa religion, mais au contraire des motifs de désespoir ; il donne, on doit le reconnaître, l'exemple des vertus de famille, qui sont une partie du secret de sa force.

Sa sollicitude s'étend bien au delà de la conception de la famille animale, pour mieux dire que naturelle, composée uniquement des parents et des enfants : un ensemble de mœurs et de coutumes successorales relie les générations dans le passé et pour l'avenir ; la discipline familiale échappe à l'action des lois civiles de la nation étrangère à laquelle le Juif appartient légalement. Il est essentiellement d'apparence cosmopolite, comme on le voit à l'établissement de ses dynasties les plus puissantes, en même temps à Paris, à Vienne, à Londres, à Bruxelles et à Francfort ; mais en réalité il ne voit dans cette dispersion apparente de foyers familiaux qu'autant d'établissements coloniaux d'une même nation. On dit la colonie juive de chacune de ces villes, ce qui revient à dire qu'il y a une mère-patrie, d'où elles reçoivent les directions et à laquelle elles reportent les bénéfices de leur activité. Seulement cette mère-patrie n'est pas, comme pour nous autres Occidentaux, un territoire. Les Juifs ont de la patrie une autre conception plus ancienne et plus complète, bien qu'il y manque l'attache au sol ; la patrie, c'est le milieu social où se conserve l'ensemble des traditions nationales ; cela, que le lieu en soit un ou multiple, ou plutôt que les lieux en soient agglomérés sur un territoire ou disséminés dans tout l'univers qui doit un jour appartenir aux héritiers de la Promesse.

\* \* \*

La Propriété est pour la cité juive l'accomplissement de la promesse : le chrétien, dans l'acte d'espérance, demande à Dieu Ses grâces en ce monde et Son Paradis dans l'autre : le Juif Lui, demande Ses biens en ce monde, et ne conçoit guère autrement le Paradis. Il se fait dès lors de la propriété une idée à la fois communautaire en ce qui est du peuple d'Israël, et prédataire en ce qui est du reste de l'humanité. Il la possède virtuellement en sa totalité, puisqu'elle lui a été destinée par le Maître suprême, et il ne fait qu'accomplir les vues providentielles en en prenant effectivement possession par les arts usuraires, que sa Loi lui défend de pratiquer sur ses coreligionnaires, mais nullement sur tous les autres hommes. Il s'y sent au contraire encouragé.

Aussi ne s'en fait-il pas faute, et il est à remarquer qu'il n'a guère l'idée de parvenir à la propriété par les voies légitimes du travail qui profite à tous, mais de préférence par celles de la spéculation qui conduit à s'approprier les fruits du travail d'autrui.

Dans ces voies, il n'est pas vrai de dire que le Juif soit plus malhonnête que d'autres ; mais il est plus habile, parce que toutes ses facultés, qui sont très grandes, y sont uniquement orientées, et qu'il a sur ses concurrents étrangers non seulement les avantages d'une éducation atavique, mais encore ceux que la solidarité nationale, dont on parlait tout à l'heure, met son service dans le monde entier.

Dieu est toujours fidèle en ses promesses, et il n'a pas retiré ses dons aux enfants d'Israël ; s'ils ne tournent ses dons que vers la prospérité temporelle, parce qu'ils n'ont aperçu que cela dans la promesse, Dieu la leur laisse recueillir. La nation juive est probablement dès aujourd'hui, et sera certainement demain, la plus riche des nations du monde ; cela d'autant plus rapidement que c'est en les dépouillant qu'elle s'enrichit et accomplit ainsi sa loi.

## II. - LA CITÉ CHRÉTIENNE.

Si l'on se reporte aux temps où, suivant une belle expression pontificale «la sagesse de l'Evangile gouvernait les Etats», on aperçoit aisément le plan de la cité chrétienne : quelle action y exerçait la religion ; quelle place y tenait la famille ; quelle y était l'organisation de la propriété.

Nous ne saurions nous y attacher ici, bien que ce soit absolument fondamental, qu'à un seul point de vue, celui de l'attitude de la société chrétienne à l'égard de la société juive, sous le rapport religieux, sous le rapport social et sous le rapport économique.

L'Eglise et les princes qui gouvernent selon ses maximes tiennent le Juif à distance du peuple chrétien. Ils ne

le persécutent pas, ils ne le traitent pas en ennemi, parce que cela répugnerait à la charité, mais en étranger, c'est-à-dire en citoyen d'une autre nation. Ils n'entreprennent ni contre son culte, ni contre ses lois, ni contre ses mœurs ; ils en protègent au contraire le libre exercice, mais à condition qu'il ne puisse offusquer ni entamer la société chrétienne. Dans la cité chrétienne, les Juifs ne sont pas persécutés à raison de ce qui leur est propre, de celui constitue le droit de leur nation. Mais on est en défiance de leur perfidie, et ceux d'entre eux qui prennent un masque pour pénétrer dans la société chrétienne et la corrompre encourent à juste titre le châtement des traîtres. Voilà sommairement comment la question juive est considérée et résolue au point de vue religieux, selon le témoignage de l'histoire et l'enseignement constant de l'Église.

Au point de vue familial et social, un mot résume la situation faite au Juif : le *ghetto*. Ce terme n'a pas historiquement un sens odieux. Il signifie seulement que l'interdiction des rapports familiaux et sociaux entre Juifs et Chrétiens, prononcée par l'Église, était traduite dans la vie civile par des dispositions protectrices, qui maintenaient l'ordre entre les deux sociétés en les séparant l'une de l'autre par l'habitation et même par le vêtement.

C'étaient là autant de précautions prises par les Pouvoirs gardiens de la société chrétienne, pour écarter la tentative de frayer avec les Juifs, et surtout celle de contracter alliance dans une famille juive. Cela passait alors pour monstrueux, et l'horreur que cela inspirait se traduit dans l'exigence des preuves de filiation qu'il fallait pour entrer dans la plupart des Ordres religieux ou simplement chevaleresques. C'est dans cette idée qu'on voit, par exemple, s'établir en Espagne la transmission de la noblesse «par le ventre», contrairement à la pratique générale : il fallait sauver la pureté de la race chrétienne, qui venait de reconquérir les provinces maritimes sur l'invasion islamique, du péril dont la menaçaient les séductions du sang juif mêlé au sang arabe, qui pouvait exercer sur les rudes guerriers du Nord la fascination d'une civilisation encore brillante quoique vaincue par leurs armes.

Il faut se rappeler qu'à cette époque-là les Juifs n'apparaissaient pas seulement en colonies à l'état sporadique dans toutes les cités méditerranéennes, mais que ces colonies avaient entre elles les liens les plus étroits, et que leur ensemble présentait ainsi l'aspect d'une grande nation, beaucoup plus que ne le faisait sur son propre territoire chacun des petits États en formation, dont se composait alors la République chrétienne.

La ligne de démarcation, qu'on maintenait dans ceux-ci entre les autochtones et ces étrangers, était donc une mesure de prudence, que les écrivains libéraux ont bien tort de qualifier de persécution.

\* \* \*

Si dans l'ordre social et politique comme dans l'ordre religieux l'attitude de la cité chrétienne vis-à-vis de la cité juive a toujours été de maintenir la distinction, mais non d'exercer la persécution, il n'en a pas toujours été ainsi dans l'ordre économique. Là, il y eut souvent répression, parce qu'il y avait toujours forcément invasion. La partie, en effet, n'était pas égale entre des populations chrétiennes naissant aux besoins et aux formes compliquées de la civilisation, et les colonies de ce peuple Juif d'antique culture, rompu à tous les négoce, habile à faire naître les convoitises autant qu'à les satisfaire chèrement. L'usure interdite aux chrétiens était son art par excellence, et tout lui fournissait occasion de le pratiquer ; nos vertus même quelquefois comme nos vices. Ainsi les croisades lui furent aussi profitables que les grandes guerres de ce siècle-ci l'ont été à ses descendants.

La cité chrétienne, hâtons-nous de le dire, n'opposait pas que des répressions à la rapacité juive : elle y opposait surtout sa forte constitution économique, par l'organisation corporative du travail et l'organisation féodale de la propriété.

Par la première elle empêchait que le travail ne pût être exploité et ses fruits confisqués par le capital étranger ; par la seconde elle empêchait que le sol ne pût manquer sous les pieds de ses habitants et l'abri sur leur tête. Sous cette forme paternelle, comme sous la forme fraternelle de la commune ou de la corporation, l'esprit d'association était si vif dans la cité chrétienne qu'elle put, aux bonnes époques, tolérer largement les arts usuraires chez les Juifs, sans s'en laisser envahir elle-même.

C'est là tout le secret de la coexistence de deux sociétés aussi distinctes l'une de l'autre que la société juive et la société chrétienne. Chacune avait sa constitution et son mode d'existence propre. C'est encore là une chose que n'ont pas aperçue les tenants de l'École libérale, tandis qu'ils nous rebattaient les oreilles de leurs lazzis sur les corporations.

### III. - L'INVASION JUIVE.

De même qu'un homme fort et armé peut vivre dans le voisinage d'un ennemi sans en être molesté, s'il s'en fait à la fois craindre et respecter, de même la cité chrétienne put vivre pendant des siècles au contact de la cité juive, sans trop en souffrir. Mais vint l'affaiblissement de l'esprit chrétien au siècle de la Renaissance, et aussitôt on vit éclater l'œuvre du judaïsme dans toute sa force destructive.

Ce fut d'abord la religion qui reçut ses assauts : j'en laisse la description à un Juif de haute marque, Darmstetter, qui professait au compte de l'État, bien entendu, dans nos écoles.

«Le Juif est le docteur de l'incrédule. Tous les révoltés de l'esprit viennent à lui dans l'ombre ou à ciel ouvert. Il est à l'œuvre dans l'immense atelier de blasphèmes du grand Empereur Frédéric et des Princes de Souabe ou d'Aragon. C'est lui qui forge tout cet arsenal meurtrier de raisonnements et d'ironie qu'il légua aux sceptiques de la Renaissance, aux libertins du grand siècle. Le sarcasme de Voltaire n'est que le dernier et retentissant écho d'un mot murmuré six siècles auparavant dans l'ombre du Ghetto, et plus tôt encore, au temps de Celse et d'Origène, au berceau même de la religion du Christ».

Procédant d'abord par la voie mystique, qui correspond à l'esprit des temps où il opère, le Judaïsme prend les formes du Gnosticisme et de la Cabale, perd les Templiers, engendre les Francs-maçons. Il aborde jusqu'aux Pouvoirs publics par les sociétés secrètes, qui sont le refuge de toutes les nationalités opprimées. En même temps il a gagné les esprits indépendants par la philosophie rationaliste. Il se mire dans Luther et surtout dans Calvin, qui ne sait déchaîner en France que le démon des guerres de religion, tandis qu'il déchaîne à Genève, sa capitale d'adoption, celui de l'usure.

Bientôt le Juif se sent suffisamment armé contre la cité chrétienne dont il a pu battre en brèche ainsi les remparts. Alors il pénètre au cœur de toutes les institutions sociales et politiques pour les ruiner : il attaque la famille par le divorce ; il développe la soif des richesses mal acquises par le mirage du jeu sur les papiers publics ; il dénonce à l'avidité des gouvernants les biens de l'Eglise, des pauvres et des corporations ; enfin il se fait naturaliser en masse pour procéder plus à l'aise à la liquidation sociale qu'il a si bien préparée.

La Révolution est son œuvre. Dans les grandes destructions sociales qui marquèrent la fin du siècle et dont les dernières furent l'effondrement du trône et le règne du bourreau, il n'est pas possible de distinguer ce qui fut proprement l'œuvre du Juif, celle du Calviniste à la Jean-Jacques Rousseau<sup>1</sup> et celle du Franc-Maçon, tant ils marchèrent alors déjà la main dans la main, dans un même esprit et sous une bannière unique, celle de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Sans doute, on vit alors, et depuis encore, des Catholiques de bonne foi, des Conservateurs bien intentionnés, s'associer à cette logomachie et faire leur Evangile politique des soi-disant "principes de 1789". Mais c'est une véritable aberration, qui se renouvelle aujourd'hui sous nos yeux, de ne pas apercevoir en quoi le libéralisme et l'égalitarisme, que Le Play qualifiait si bien de "faux dogmes de la Révolution", sont, à l'envi, la négation même du lien social.

Les Juifs, eux, ne s'y sont pas trompés : je doute qu'ils tiennent autant à leur Talmud lui-même qu'à cette quintessence de poison qu'ils en ont tirée, et qu'a si bien avalée le snobisme des générations, engouées alors d'anglomanie comme on l'est aujourd'hui d'américanisme.

C'est une "Tisane des Shakers" qui s'étale à la première page des journaux comme l'autre à la quatrième ; mais nulle part avec autant d'éloges et d'emphase que sous la plume des publicistes Juifs ou judaïsants. Ils deviennent tout à fait lyriques chaque fois qu'ils en peuvent parler ; et cela ils ne s'en font pas faute à tout propos ; ils en plantent aujourd'hui le drapeau sur l'île du Diable, où nous devrions bien le laisser.

\* \* \*

La Révolution avait ainsi conduit le peuple Juif à la conquête du droit religieux en laïcisant, la société ; elle l'avait conduit à la conquête du terrain politique en faisant table rase du droit historique ; la conquête du terrain économique restait à faire. Ce fut l'œuvre de ce siècle, grâce à une économie politique nouvelle qui se qualifia d'orthodoxe et de scientifique, avec cet aplomb dans le sarcasme qui est bien caractéristique de l'esprit juif. Les docteurs de cette orthodoxie furent des dynasties de Protestants, comme les Say, ou de Libres-penseurs ; leur libéralisme de commande fit plus de dupes encore chez les Catholiques que n'en avaient fait le libéralisme religieux et le libéralisme politique dont il procédait ; on l'enseigna en France jusque dans les Universités catholiques, et ce fut vraiment là un beau triomphe pour ses inspirateurs.

Il ne fut d'ailleurs pas purement platonique ; le travail frustré de ses droits, la propriété détournée de ses devoirs, fournirent un champ sans limites à la spéculation qui les guettait pour les dépouiller. On sait où sont passées ces dépouilles ; mais on n'en rapproche pas assez le développement du socialisme contemporain.

Pourtant quand deux phénomènes sont et se maintiennent ainsi parallèles, il est probable qu'ils sont connexes et procèdent d'un principe commun, quoique leurs manifestations semblent inverses. Ce principe commun c'est l'individualisme, c'est-à-dire la doctrine qui affranchit l'individu de tout lien avec la société autre que ceux de l'Etat. Dès lors l'exagération de ceux-ci devient inévitable, et l'on se trouve bien en présence de l'antique doctrine juive, qui ne faisait de l'homme que l'usufruitier passager de la terre, au lieu de voir dans celle-ci le prolongement du foyer et le support de la famille.

#### IV. - PAYS CONQUIS.

Pays conquis et reconquis - tel était le nom que Louis XIV avait donné à la frontière dont ses armes avaient doté le nord de la France. Tel est aussi le nom qui convient à la France tout entière, au triple point de vue religieux, social et économique, depuis les révolutions de 1789 et de 1830, qui ont amené ou consolidé l'œuvre de la conquête juive.

Depuis lors en effet la France a perdu tout d'abord sa religion nationale : le décret qui, sous prétexte de liberté de conscience, proclama l'égalité des cultes, et celui qui fit du judaïsme un de ces cultes mis sur le même pied, furent une offense à la vraie religion : cette égalité elle-même est mensongère, car, à l'inverse des autres religions, la foi catholique n'est pas libre en France : ses ministres les plus élevés dans la hiérarchie sacerdotale, les évêques, sont à la création d'un Pouvoir qui fait profession de n'être lié à aucune croyance et de s'affranchir de tout hommage public envers le Créateur et envers le Rédempteur, comme de toute observation de la Loi divine et

---

<sup>1</sup> «Les Israélites, les Protestants et les Francs-Maçons forment l'ossature du parti républicain», comme le reconnaissait naguère le chef du Gouvernement qu'ils nous ont imposé.

de l'esprit de l'Évangile.

Il y a sans doute des lois que le gouvernement de la France proclame intangibles : mais ce ne sont plus celles que Dieu a révélées et que l'Eglise enseigne ; ce sont celles qui sont tournées contre ses immunités légitimes et contre sa mission d'instruire les peuples.

L'Etat laïque, dans sa conception révolutionnaire, n'a pas de doctrine ; mais par une étrange contradiction il distribue un enseignement officiel et il ne confie naturellement la mission de le distribuer qu'à des ennemis de l'Eglise, Juif, Protestants ou Francs-Maçons. Il faut lire non seulement les œuvres philosophiques de la plupart de ces Messieurs de l'Université, mais encore les manuels classiques qu'ils patronnent ou qu'ils imposent, pour apprécier ce qu'on peut attendre de l'ineptie de la doctrine au service de la perfidie d'intention.

Aussi les fruits d'un tel arbre ne justifient-ils que trop la parole évangélique : «Un mauvais arbre ne peut porter que de mauvais fruits» : une criminalité précoce va en croissant dans les générations nouvelles, formées au mépris de la religion et de la famille, sans autre culte que celui de l'égoïsme.

Relisez la fameuse phrase échappée à un des maîtres les plus en vue ; au lieu de paraître, comme il le dit, un écart de jeunesse, elle s'éclairera d'un seul mot, qui la montrera bien voulue, d'un dernier mot que nous y ajoutons :

«Quand au lieu de l'admiration du titre et de l'épaulette vous aurez habitué l'enfant à se dire qu'un uniforme est une livrée et que toute livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du soldat, celle du magistrat et celle du laquais, alors vous aurez fait faire un pas à l'opinion» JUIVE.

Voilà où nous en sommes pour le respect de la religion dans laquelle nous avons été élevés depuis que la France est France. Il en est d'ailleurs à peu près de même partout où la conquête juive est en voie de se faire, - mais nulle part ailleurs à ce point.

\* \* \*

Voyons maintenant ce que la conquête juive a fait de la famille et de la société.

La loi fondamentale de la famille chrétienne, le mariage, ayant été violée par le divorce, celui-ci se multiplie rapidement ; les garanties qui sont refusées au foyer étant réservées à la séduction, qu'il est interdit de rechercher, le nombre des enfants nés hors mariage augmente tandis que celui des naissances légitimes diminue ; l'arrêt de la natalité n'est compensé que par l'immigration étrangère. Seul le dénombrement de la Colonie Juive, s'il était permis de le faire, accuserait des progrès, tant par suite d'une natalité et d'une longévité dues à un bien-être supérieur, que par la naturalisation accordée à tout ce qui de la race cosmopolite vient s'abattre chez nous. Les familles juives pullulent, mais nombre de familles françaises s'éteignent, faute que leurs représentants aient pu maintenir leur foyer ou trouver place pour en fonder un nouveau sur la terre de France. C'est la loi de tout peuple conquis.

Tandis que les sources de la vie nationale tarissent ainsi, celles des disputes politiques coulent à flots, déversant l'injure sur tout ce qui est respectable. Il y a de ce fait excitation constante à la haine et au mépris entre les citoyens d'une même patrie. Patrie qui n'existe plus pour eux que de nom, car la patrie n'est pas le sol que délimitent seulement des poteaux frontières, mais celui où une commune histoire des pères nourrit les enfants dans un commun amour du passé et de communes aspirations d'avenir.

Ce commun idéal, cette patrie morale qui fait l'unité de la nation, disparaît sous les excitations de partis, qui sont dans l'essence même des institutions politiques issues de la Révolution. C'est un état de choses qui en est inséparable, et n'a cessé de s'aggraver depuis que la France, après avoir perdu sa religion, est privée de sa dynastie nationale ; la plus nationale, la plus fondée en droit historique, la plus marquée du génie de la race, d'entre toutes celles qui règnent sur l'Ancien Monde.

\* \* \*

Quant à l'état des biens, non seulement en France, mais dans la société chrétienne depuis la conquête juive, je ne saurais en emprunter la définition à un document plus autorisé par la gravité de son auteur, que je ne le fais en reproduisant cette page de l'Encyclique pontificale du 16 mai 1891 sur la condition des ouvriers.

«Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée. Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.

«Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par les jugements de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme, par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité.

«A tout cela, il faut ajouter le monopole du travail et des objets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinité multitude des prolétaires». Le socialisme ne peut que sortir fatalement d'une pareille situation, et c'est le fruit certain de la conquête juive, si elle se maintient.

En attendant, l'appauvrissement de notre pays a commencé : nos capitaux, drainés par des maisons juives

pour créer l'outillage industriel à l'étranger, ont préparé une concurrence que notre production ne peut supporter. Et ce ne sont pas seulement nos valeurs mais nos mœurs industrielles qui périclitent.

Veut-on entendre parler de moins haut et de plus près que tout à l'heure ?... Voici ce que m'écrivait ces jours-ci un ingénieur qui occupe une des situations les plus considérables dans l'industrie :

«La génération actuelle veut jouir et ne pas travailler ; elle a un très faible sentiment de la Patrie ; elle donne tout aux Juifs pour de l'argent ; pour jouir tout de suite elle vend pour un rien ce qui a une valeur énorme, constante, lorsqu'on sait bien l'exploiter, et ne s'aperçoit qu'après qu'elle a été volée et qu'en travaillant tranquillement avec méthode elle avait là une richesse considérable.

«Nos ingénieurs eux-mêmes ne veulent plus travailler, ils deviennent cosmopolites, n'ont plus l'amour de la Patrie. Ils ne trouvent bon que ce qui se fait à l'étranger, afin de ne pas chercher, élaborer par eux-mêmes.

«Nous étions à la tête de toutes les industries ; avec cette tendance, nous dégringolons.

«Les Juifs sont les instigateurs de ces nouveaux errements, parce que les étrangers, et spécialement les Américains, sont plus faciles pour les pots de vin et en donnent de plus gros.

«De tous côtés ce sont des instincts matériels, brutaux, qui se font jour... C'est honteux».

## V. - L'EMANCIPATION.

Rien ne sert de dissertar si l'on ne conclut pas; et au moment de conclure à la nécessité d'une émancipation et d'en tracer les voies, j'éprouve le besoin de résumer mes moyens d'établir la conquête juive, car c'est là le fond de la question. J'ai aussi le devoir d'indiquer mes sources - sans parler de ma propre observation en maint pays.

Ces sources, dont je n'ai pas fait une seule citation, puisque je ne me proposais pas de prouver, mais simplement de jalonner, sont les ouvrages de fonds suivants :

*Les Juifs rois de l'époque*, par Toussenel, 1835.

*Le Juif et la Judaïsation des peuples chrétiens*, par le chevalier Gougenot des Mousseaux, 1869.

*Les Juifs devant l'Eglise et l'Histoire*, par le P. Constant, des Frères Prêcheurs, 1897.

On en trouverait bien d'autres, parmi lesquels *L'entrée des Israélites dans la Société française*, par l'abbé Joseph Léman.

Ces sources sont à peu près résumées dans un petit livre populaire qui vient de paraître sous le titre : *Juste solution de la question juive*, par M. J. Franck<sup>1</sup>.

Je ne parle pas de la France juive ni, en général, de la puissante œuvre littéraire de Drumont, parce qu'elle a un caractère d'actualité plutôt que de recours historique ; non plus que de l'épisode éclatant qui se produit en ce moment, comme un corps à corps dans un duel, au cours de la lutte acharnée dans laquelle la société chrétienne se débat contre la conjuration juive.

Cet épisode est pourtant plein d'enseignements ; il est comme la preuve par le fait, dans les soulèvements qu'il a suscités, de ce que j'ai essayé d'établir historiquement et philosophiquement en thèse ; à savoir le caractère à la fois religieux, économique et politique de la lutte, qui a son point culminant, jusqu'ici, dans la Révolution française, et, il faut bien le dire après de Maistre, son inspiration satanique. - Comme Satan lui-même concourt inconsciemment à l'œuvre de la Miséricorde divine, le moment actuel fait toucher aux Français ce qu'il leur en revient de s'être créés en Europe les zéloteurs de la Révolution; comme aussi à beaucoup de Conservateurs, monarchistes ou autres, d'être devenus ses complaisants.

C'est à ces derniers que s'adresseraient mes objurgations, si ma voix pouvait avoir assez de portée pour les ramener à la clairvoyance; nullement aux Juifs, qui ne font, en poursuivant leur action dissolvante sur la société chrétienne, qu'obéir à une fatalité historique.

Cette fatalité, je la résume, en ces trois points :

- a) Les Juifs sont restés une nation ;
- b) Cette nation est persuadée que l'empire du monde lui appartient;
- c) Elle n'a moyen de le réaliser que par la corruption des esprits, qui amène la décomposition sociale.

Ceci dit, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que personnellement les Juifs ont gardé de leur antique civilisation beaucoup de dons, souvent redoutables, et certaines vertus, dont ils peuvent tirer profit et orgueil. Ce dernier trait, l'orgueil, qui ressort à chaque page de l'Evangile, est même le plus caractéristique chez eux, malgré la dureté des humiliations qu'il leur a attirées ; mais il ne les empêche pas de se montrer courtois lorsqu'ils ont intérêt à le paraître et d'avoir ainsi droit à la réciprocité.

Seulement, et pour conclure, il faut pour première condition de notre émancipation revenir au système de nos pères en ces trois autres points :

I. - Ne traiter les Juifs que comme des étrangers, et des étrangers dangereux ;

II. - Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont ils nous ont empoisonnés;

III. - Reconstituer dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique les organes de la vie propre, qui nous rendaient indépendants d'eux et maîtres cher nous.

---

<sup>1</sup> On y voudrait voir un chapitre spécial aux entreprises variées des Juifs prussiens contre la Royauté en France, depuis Anacharsis Klotz et Deutz jusqu'à Naundorf, dont les dupes sont dans un état d'esprit analogue au dreyfusisme.

Je reprends chacune de ces trois propositions dans l'ordre de l'énoncé.

**1<sup>ère</sup> PROPOSITION.** - Ne traiter les Juifs que comme des étrangers et des étrangers dangereux.

Pour bien comprendre cela, il faut renoncer à l'idée moderne que la territorialité seule constitue la nationalité, et que tout sujet est un citoyen. Ainsi, il ne faut pas mettre les Juifs sur un autre pied que les indigènes de nos colonies, non seulement en Algérie, mais partout. Tout sujet français a droit à la protection des Pouvoirs publics, et à la justice dont ces Pouvoirs sont les arbitres; mais s'il n'appartient pas à une souche française, la naturalisation elle-même ne devrait pas porter pour lui ses pleins effets, mais le laisser en droit sous le régime d'un statut personnel, jusqu'à ce que les caractères de son extranéité se soient effacés en fait. Il ne s'en trouvera que mieux, puisqu'il aura conservé sa loi ; nous aussi, parce qu'il ne pourra pas exploiter contre nous la nôtre, qui n'est pas faite pour lui.

La non-admission aux fonctions publiques serait la première conséquence du rétablissement de cette situation, qu'il serait assurément plus logique de faire en droit à ces étrangers, qu'en fait aux familles françaises qui ont créé et conservé la tradition nationale<sup>1</sup>.

Ensuite le prosélytisme de l'esprit judaïque devrait être réprimé dans toutes ses manifestations saisissables; tout particulièrement lorsqu'il s'exerce sous la forme d'attaque contre nos croyances, nos traditions, nos institutions, nos mœurs. Leur respect s'impose à tout hôte, qu'il soit de passage ou à demeure. Personne ne disconvient, en principe, de cela, mais pas une seule loi n'est restée debout pour l'imposer.

**2<sup>ème</sup> PROPOSITION.** - Reconnaître et abjurer toutes les erreurs philosophiques, politiques et économiques dont les Juifs nous ont empoisonnés.

C'est là le plus difficile en même temps que le plus essentiel ; car ce qui est réclamé précédemment est l'œuvre des Pouvoirs publics, et les Pouvoirs publics ne peuvent appliquer avec suite dans leur exercice d'autres maximes que celles de l'opinion ; autrement elle se retournerait contre eux et entraverait ou stériliserait leur action.

Ils ne nous gouvernent aujourd'hui qu'au nom et en conformité des principes de 1789, parce que ces principes sont à la fois ceux de notre Droit public, ou prétendu tel, et ceux de la formation intellectuelle de la plupart d'entre nous. Or, ces principes essentiellement judaïques, ces fausses notions de la liberté et de l'égalité, ces faux dogmes de la Révolution, sont incompatibles avec l'esprit chrétien, avec la civilisation chrétienne. On a pu croire et essayer de soutenir le contraire, même de nos jours, au bord de l'abîme où ils nous conduisent ; mais les définitions opposées de l'Église sont formelles ; les cris d'alarme de nos penseurs, comme de Maistre, Bonald, Blanc de Saint-Bonnet, Donoso Cortès - pour ne nommer que les morts - sont perçants ; plus perçante encore la plainte douloureuse et inconsciente des peuples en décadence.

Ce n'est pas tout que de reconnaître l'erreur ; il faut l'abjurer, c'est-à-dire reconnaître solennellement Jésus-Christ comme le Seigneur et Maître de toute nation chrétienne, parce qu'Il est l'auteur et le gardien nécessaire de la civilisation chrétienne. N'est-ce pas chose inouïe, quand on n'a pas perdu la foi, que de regarder cet hommage public comme suranné, l'observation de la Loi du Christ comme facultative, et, comme négligeable le recours au Sauveur devant la tempête déchaînée par son abandon !

**3<sup>ème</sup> PROPOSITION.** - Reconstituer dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique les organes de la vie propre qui nous rendaient indépendants des Juifs et maîtres cher nous.

Un premier organe à reconstituer, c'est celui qui rend le charbonnier maître chez lui, c'est la famille, en rendant à son chef, au père de famille, sa direction religieuse, économique et politique. Vient ensuite la reconstitution de la commune sur cette base, c'est-à-dire par feux. Puis les professions à réorganiser en corporations, et les provinces au moyen d'Etats élus par ces corporations. En un mot les assises historiques des libertés publiques, en les appropriant aux conditions actuelles de l'activité sociale.

La première et la plus fondamentale de ces libertés est celle de l'Eglise, de manière à ce que son flambeau ne soit pas mis sous le boisseau, mais en un lieu assez élevé pour être de nouveau aperçu du Prince et du Peuple.

Quant au Prince, il n'y a pas à le chercher ailleurs que dans le droit historique. C'est, dirons-nous aux idéologues en quête du principe de la souveraineté, le seul moyen de soustraire le Pouvoir aux compétitions des partis pour le laisser vraiment à la Nation incarnée dans une Dynastie.

Et c'est, aux yeux des hommes pratiques, le point d'appui nécessaire à leurs efforts pour susciter, coordonner et mettre en œuvre toutes les énergies nationales, et conduire ainsi sûrement et avec suite le pays à son émancipation.

\* \* \*

Mais c'est le Moyen Age entier à faire revivre ! dira-t-on, à cela près que l'organisation corporative de la cité du Moyen Age devrait s'étendre aujourd'hui aux campagnes, au lieu de l'organisation féodale, propre aux conditions d'alors, et qui n'y aurait plus aujourd'hui sa raison d'être.

---

<sup>1</sup> Combien de préfets ou sous-préfets juifs, combien de magistrats, tandis qu'il n'en est peut-être pas un seul fourni par les familles qui ont fondé, au prix de leur sang, dans la guerre de Cent-Ans, l'unité de la France, ou sa grandeur dans les guerres de Louis XIV !

Il y aurait bien à dire, mais ainsi même ce serait un organisme moins difficile à concevoir et à revivifier par l'esprit chrétien d'association, que l'édifice actuel ne l'est à maintenir «sans clef de voûte et sans fondements» (Le vicomte de Vogüé, lettre publique à l'occasion des élections de 1898).

Mais entendons-nous bien, ce n'est pas à l'Ancien Régime qu'il s'agit de retourner, en-renonçant aux soi-disant "conquêtes de la Révolution", car il n'avait su conserver de l'ancien édifice que la clef de voûte sans les fondements. L'Ancien Régime, sous son aspect révolutionnaire, le Césarisme, sera au contraire la forme triomphale de la domination Juive.

C'est là ce qui échappe jusqu'ici en France au soulèvement anti-sémitique qui pourrait être un point de départ pour l'émancipation. Cette réaction légitime, suscitée par un homme courageux qui aura marqué ainsi sa place dans l'histoire des grands Français, cette réaction, dis-je, ne sera libératrice que si elle atteint tout d'abord l'émancipation intellectuelle, au lieu de ne se donner pour but que l'émancipation matérielle. Chasser le Juif ou lui faire rendre gorge ; c'est impossible à faire légalement sous le régime des idées qu'il a introduites habilement dans la cité moderne avant de s'y introduire lui-même et d'en prendre possession. Le déposséder révolutionnairement, ce ne serait que créer un épisode violent et stérile dans le combat entre la civilisation chrétienne et l'idée juive, qui forme la trame de l'histoire moderne.

Un Juif, puissant dialecticien, Karl Marx, a voulu dire que cette trame était fournie par la lutte des classes. Mais qu'on y regarde bien, la lutte des classes a été fomentée, exploitée par l'idée juive pour la Révolution politique comme elle l'est aujourd'hui pour la Révolution sociale dans sa forme moderne, le Socialisme. C'est l'idée juive qui a conduit le riche à l'exploitation du pauvre par la forme moderne de l'usure, le capitalisme<sup>1</sup> ; le pauvre, à la haine du riche parle prolétariat. Aujourd'hui le masque est jeté<sup>2</sup>, et cette composition monstrueuse de forces destinées à se heurter, le capitalisme et le prolétariat, est proclamée cyniquement l'engin scientifique dont l'explosion fatale doit pétarder ce qui reste de la société chrétienne.

C'est contre cette conjonction impie des frères ennemis - le capitalisme et le socialisme, que devraient s'unir aujourd'hui toutes les forces conservatrices qui s'inspirent encore de l'amour de la Religion et de celui de la Patrie. Quant aux autres, ou soi-disant telles, les Pouvoirs publics, les grands corps de l'État, les puissantes sociétés financières, elles sont contaminées, paralysées ou désagrégées d'avance, incapables d'aucune action commune, et même pour la plupart d'une action propre. Elles n'ont pas plus la confiance publique qu'elles n'ont confiance en elles-mêmes. L'ennemi, ou tout au moins son influence dissolvante, a pénétré partout. On acclame encore l'armée, qui est la moins atteinte. Mais l'armée n'a pas une vie propre, elle l'emprunte à l'État, et quand celui-ci s'abandonne, celle-ci s'évanouit.

En vain on a cru s'alléger, pour fuir sous la tourmente, en jetant du lest ; d'abord celui des vieilles doctrines, ensuite celui des vieilles institutions.

Ce lest est précisément ce qui maintenait la nef en état de flottaison ; ce qui la rendait étanche, gouvernable.

On a jeté par-dessus bord "le pilote nécessaire"<sup>3</sup>, le Roi de droit, pour lui substituer les fantoches que peut produire le parlementarisme greffé sur la démagogie ;

Cette démagogie informe on l'a baptisée démocratie, et on lui a jeté en pâture les classes dirigeantes au lieu de les rappeler à leur mission et de les contraindre à la remplir ;

Et voici l'antisémitisme en passe de faire de la religion un facteur négligeable de l'ordre social aux prises avec la Juiverie !

Cependant que celle-ci, *das Judenthum*, mène la coalition de toutes les forces qui ont fait la révolution religieuse et la révolution politique à l'assaut des derniers remparts de la Chrétienté, et prétend acculer celle-ci à une capitulation qui n'aurait qu'un lendemain : **la Révolution sociale.**

LA-TOUR-DU-PIN CHAMBLY.

Arrancy, le 16 octobre 1898.

---

<sup>1</sup> Capitalisme pris dans le sens d'abus du pouvoir du capital comme socialisme dans le sens d'abus du pouvoir de la société.

<sup>2</sup> Le Congrès socialiste français de Montluçon, qui vient de proclamer l'Union socialiste Internationale, s'est déclaré sur la proposition de J. Guesde, contre l'Antisémitisme, «à raison de ses origines féodales et cléricales».

<sup>3</sup> Je suis le Pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela. Lettre du Comte de Chambord à M. Chesnelong, du 27 octobre 1873.